



Auslandschweizer-Organisation
Organisation des Suisses de l'étranger
Organizzazione degli Svizzeri all'estero
Organisaziun dals Svizzers a l'ester
Alpenstrasse 26
CH – 3006 Bern
Tel. +41(0)31 356 61 00
Fax +41(0)31 356 61 01
www.aso.ch, info@aso.ch

Berne, le 16 mars 2017

Arrêtés fédéraux concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec une nouvelle série d'états et de territoires dès 2018/2019 – Position de l'Organisation des Suisses de l'étranger

L'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) est une fondation de droit privé qui défend les intérêts des 775'000 Suisses vivant hors des frontières nationales.

L'OSE salue l'échange automatique d'informations et les conventions signés en ce sens qui constituent un pas important vers la transparence.

Nous souhaitons cependant attirer l'attention sur la situation particulière des Suisses de Nouvelle-Zélande qui ont cotisé à l'AVS/AI avant d'émigrer en Nouvelle-Zélande et qui ont ainsi versé obligatoirement des cotisations en vue d'une rente suisse. À leur arrivée en Nouvelle-Zélande, ces personnes financent le régime de retraite néo-zélandais à travers les impôts qu'elles paient. Cependant, le système néozélandais de retraite (« superannuation ») est tel, qu'arrivée à l'âge de la retraite, une personne percevant une rente suisse, voit son droit à la retraite néo-zélandaise réduit d'autant. Cela revient pratiquement à considérer que les années cotisées en Suisse l'ont été à perte. En effet, ces personnes ont contribué à deux systèmes de retraite, le système suisse et le système néo-zélandais mais n'ont droit, au final, qu'à une partie des prestations pour lesquelles elles ont cotisé.

Comme mentionné dans le rapport explicatif relatif à la procédure de consultation, ce problème est connu et sa résolution réside dans la conclusion d'une convention de sécurité sociale entre ces deux pays.

L'OSE approuve le principe de l'échange automatique d'informations et la conclusion de conventions dans ce but. Elle estime, dans le cas de la Nouvelle-Zélande, que la conclusion d'une convention de sécurité sociale au plus vite doit constituer une priorité.

En vous remerciant de l'attention portée à la position de l'Organisation des Suisses de l'étranger, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Sarah Mastantuoni
Directrice

Ariane Rustichelli
Directrice